Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260210-D2026_05-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

Délibération 2026_05

L'an deux mil vingt-six, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le cinq février, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur Pierre GUEGAN, Monsieur André BOURGES, Monsieur Roland LORIC, Madame Patricia CONAN, Monsieur Didier BERNARD, Madame Christelle LIDURIN, Monsieur Christian SIBERT, Monsieur Éric LORGEOUX(arrivé à 19h48) , Monsieur Jacques CORRE, Madame Isabelle BERNARD (arrivée à 19h55) , Monsieur Anthony BERNARD (arrivé à 20h09) , Madame Sabrina LE BOULER, Monsieur Nicolas LE BOULAIRE, , Madame Martine LE GAL, Monsieur Fréderic ROSELIER(arrivé à 19h15) , Madame Laurence MILLET, Madame Elodie LE HAZIF, Madame Murielle SANSON (arrivée à 19h48), Madame Vanessa PEDRONO (arrivée à 19h30) .
Excusés : Monsieur Louis LE BELLEGO, Madame Lucie ALLAIN, Madame Elodie LE GROS-DIBOUES, Madame Nathalie LE GALLIC
Secrétaire : Monsieur Nicolas LE BOULAIRE

Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 19 / pouvoirs : 0 /Nombre de conseillers votants : 19

PARTICIPATION COMMUNALE ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

Entendu que chaque année le conseil municipal attribue une participation pour les activités extra scolaires des écoles Marc Chagall et Saint-Melaine. Cette subvention est destinée à soutenir et encourager les actions des associations de parents d'élèves qui œuvrent pour accompagner financièrement les projets des écoles : voyages, sorties, spectacles, activités culturelles, intervenants extérieurs…

La subvention versée aux écoles correspond à un montant par élève de la commune, selon les listes nominatives des élèves de chaque école, liste fournie à la rentrée scolaire. La subvention est versée après la rentrée scolaire pour être utilisée sur l'année scolaire.

Considérant l'avis de la commission finances, réunie le 15 janvier 2026, qui propose d'attribuer un montant de 47€/enfant de la commune, scolarisé dans les écoles Marc Chagall et Saint-Melaine pour la rentrée 2026/2027, entendu qu'une augmentation de 2€ avait été validée pour 2025/2026 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 19 voix pour,

- ✓ Approuve le montant de quarante-sept euros, versé par enfant de la commune scolarisé dans les écoles Marc Chagall et Saint-Melaine à la rentrée 2026/2027 ;
- ✓ Approuve les modalités de versement de la subvention, à savoir après la rentrée sur présentation de la liste nominative des élèves et leur lieu de résidence ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions budgétaires nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN